

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 13 (1892)
Heft: 5

Artikel: Bulletin mensuel : (2 mai 1892)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-134405>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN MENSUEL (2 mai 1892¹).

D'après une correspondance adressée des bouches du Niger à M. Gauthiot, secrétaire général de la Société de géographie commerciale de Paris et membre du Conseil supérieur des colonies, il existe depuis longtemps déjà, paraît-il, un **courant de trafic** assez important et continu **entre le Sud-algérien, la Tunisie et les rives du Bénoué par le pays des Touareg**; à Yola, notamment, ville située sur ce fleuve, arrivent chaque jour des Arabes qui, après un voyage d'un an environ à travers le Sahara, par Kaukaoua, Kano et Mouri, atteignent l'Adamaoua, où ils viennent chercher fortune avec une petite pacotille de sucre, de thé, de calicot, etc. On imagine la déconvenue de ces malheureux qui, aujourd'hui, trouvent devant Yola un ponton anglais où le sucre, par exemple, se vend quatre pence la livre, alors que le prix d'achat de cette denrée, à Tunis ou à Tripoli, est bien supérieur. Ils se défont coûte que coûte de leurs marchandises et, bientôt, à bout de ressources, n'ayant pas même la somme nécessaire pour assurer leur retour, ils se trouvent prisonniers dans l'Adamaoua. Ces pauvres gens ignoraient qu'il existe un fleuve et une mer qui mettent Yola à trente-cinq jours de Londres. Lorsqu'ils l'apprennent, ils demandent instamment à regagner par le Bénoué et l'océan Atlantique le littoral méditerranéen. D'après le correspondant de M. Gauthiot, la jonction entre les possessions françaises du nord de l'Afrique et le Soudan ne serait donc pas à établir entièrement, comme on le suppose en général; elle existe de fait, et de longue date; il y a un courant de circulation dont les jalons sont connus et qu'il serait peut-être possible d'utiliser en vue d'une pénétration du Sahara.

Nos lecteurs se rappellent que le traité dit d'Oucciali conclu entre le gouvernement italien et Ménélick, le 2 mai 1889, avait pour but de régler tous les différends entre l'Italie et le successeur de Johannès, roi d'**Abyssinie**. Malheureusement, il était à peine signé, que des divergences d'interprétation sur les principaux articles éclatèrent, notamment sur l'article 17 en vertu duquel le comte Antonelli avait voulu placer Ménélick sous le protectorat italien en l'obligeant à ne communiquer avec les puissances européennes que par l'intermédiaire du cabinet de Rome, tandis

¹ Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale. — Voir la carte à la quatrième page de la couverture.

que le négous soutenait qu'il n'y avait de sa part aucune obligation, mais simple faculté de recourir à l'entremise des diplomates italiens. Toutes les tentatives d'accommodement sont, jusqu'ici, demeurées vaines. Ménélick a toujours persisté à demander à l'Italie de faire officiellement connaître aux puissances la rectification de la traduction du texte primitif du traité, et en présence de la résistance de l'Italie, il s'est chargé de faire lui-même cette communication à plusieurs chefs d'État. A son arrivée au pouvoir, M. di Rudini estima prudent de s'entendre avec les chefs du Tigré, voisins immédiats des Italiens de la colonie Erythrée, les ras Mangascia, Aloula et Agop, dans un territoire dont le traité d'Oucciali reconnaissait la possession à Ménélick, et il conclut avec eux un accord direct. Le comte Antonelli ayant, dans la Chambre italienne, cherché à rappeler le premier ministre à la stricte observation du susdit traité interdisant à Ménélick tout rapport direct avec les puissances, M. di Rudini a fait comprendre qu'une modification de l'article 17 de ce traité dans le sens de l'interprétation de Ménélick était indispensable, aucun accord n'étant possible avec le roi d'Abyssinie sur la base de la traduction substituée par le comte Antonelli au texte primitif du traité. — Le désir qu'éprouve le gouvernement italien de voir clair dans les affaires de l'Erythrée lui a fait accepter la proposition de l'ancien ministre de la guerre d'aller lui-même sur les lieux pour se rendre compte de la situation de la colonie.

Après l'interpellation sur l'Érythrée, le ministère italien en a entendu une autre sur les intentions du gouvernement relativement à la conservation de l'influence et des **droits de l'Italie dans l'Afrique orientale**, à l'occasion de l'envoi d'un navire royal à Zanzibar et sur la côte des Somalis. Les quatre stations en territoire italien, soumises au sultan de Zanzibar, ayant été cédées à l'Imperial British East African Company qui s'en est désintéressée, M. Damiani, l'auteur de l'interpellation, a demandé si l'Italie entend les occuper. Il ressort de la réponse de M. di Rudini que son prédécesseur, M. Crispi, a en effet établi l'influence de l'Italie sur la côte orientale d'Afrique, du cap Guardafui à l'embouchure du Juba. A son avis, il eût mieux valu s'en abstenir; en tout cas, il faut s'abstenir de nouvelles acquisitions. Quant à l'occupation, le gouvernement ne prendra pas d'engagements financiers sans l'autorisation du Parlement. La convention avec la Compagnie anglaise a été acceptée, mais M. di Rudini ne sait pas si la Société fera occuper les ports et les stations dans le territoire des Somalis; cela dépendra de l'opportunité et surtout de l'autorisation du Parlement. L'Italie n'ayant jamais été maîtresse de Kismayou n'a pas eu à la céder. Au reste le sultan de Zanzibar ne cédera pas facilement ses

ports, et s'il les cède, ce sera au plus offrant. Le sultan est sous le protectorat de l'Angleterre avec laquelle l'Italie a une convention lui assurant la possession de la côte jusqu'au cap Guardafui. Si le gouvernement italien a envoyé un navire de guerre à Zanzibar, ce n'est pas qu'il soit décidé à faire aucune acquisition nouvelle, mais parce qu'il est fermement résolu à maintenir les acquisitions faites.

La *Vossische Zeitung* de Berlin a publié une lettre de l'explorateur Curt Ehlers, datée de Zanzibar, 13 mars, dans laquelle se trouvent des nouvelles d'**Émin-pacha** provenant de source arabe. Le Dr Stuhlmann, avec 50 soldats, y compris les Soudanais au service de l'Allemagne qu'Émin-pacha avait avec lui dans sa marche vers **Wadelaï**, serait revenu en territoire allemand et se dirigerait sur Boukoba, pour y prendre les munitions, les provisions et les instruments scientifiques d'Émin et les transporter à Wadelaï. En outre Émin aurait chargé le docteur de proposer au gouvernement allemand que son ancienne province de Wadelaï ne fût pas considérée comme étant dans la sphère d'influence britannique, et que son droit de disposer de la contrée comme il l'entendrait fût reconnu. Il va sans dire que dans la première convention anglo-allemande du 1^{er} novembre 1886, par laquelle ont été fixées les limites des sphères d'influence de la Grande-Bretagne et de l'empire allemand, il n'est point fait mention de la province de l'Égypte équatoriale dont Émin était alors le gouverneur et que le khédive ne songeait point à abandonner. Mais lorsque l'Imperial British East African Company eut obtenu la Charte qui lui reconnaissait le droit d'exploiter le territoire de la sphère d'influence britannique, on vit se développer chez ses administrateurs l'intention d'en étendre les limites de manière à y faire entrer les États de Mwanga et de Kabrégga, rois de l'Ou-Ganda et de l'Ou-Nyoro, et même dans le prospectus par lequel la Compagnie sollicitait les souscriptions des capitalistes anglais, les directeurs firent miroiter aux yeux de ces derniers les immenses avantages qu'offrait l'exploitation d'un territoire s'étendant jusqu'à la province de Wadelaï gouvernée par Émin-pacha ¹. Stanley était en route pour sa dernière expédition. Il avait les ordres des directeurs de la Compagnie, en même temps organisateurs de l'expédition dite de secours. Nos lecteurs se rappellent l'offre de Stanley à Émin de l'installer gouverneur de la province de l'Équateur sous une suprématie autre que celle de l'Égypte, le refus d'Émin, suivi de la décision de Stanley de ne lui remettre aucune des provisions, armes, munitions, apportées par l'expédition dite de secours, bref, de ne lui prêter aucune

¹ Voy. X^{me} année, p. 290.

assistance. Rentré dans son ancienne province à laquelle le khédive a renoncé, et sur laquelle, à notre avis, au point de vue du droit international, ni l'Allemagne, ni la Grande-Bretagne n'ont aucun droit, s'il s'est réellement adressé à l'autorité impériale allemande pour demander la reconnaissance de son droit d'administrer cette province, nous ne voyons pas au nom de quel principe ce droit pourrait lui être contesté. Ses anciens officiers l'ont acclamé comme leur gouverneur, les indigènes comme leur bienfaiteur. Aussi, nous étonnons-nous que le *Standard* ait pu insérer, comme correspondance de Berlin, la dépêche suivante : « Dans le cas où Émin-pacha proposerait au gouvernement allemand de considérer Wadelai comme en dehors de la sphère d'influence britannique et comme absolument indépendant, l'Allemagne se refuserait à violer ainsi le traité anglo-germanique. » Nous n'avons rien su voir dans le traité qui puisse faire croire que l'Allemagne ait reconnu la province de l'Égypte équatoriale comme dépendante de la Grande-Bretagne, ou comprise dans la sphère d'influence britannique exploitée par l'Imperial British East African Company. Depuis que Stanley et M. Mounteney Jephson ont obligé Émin à en sortir, et pendant les trois années où cette province a été livrée au pouvoir des mahdistes, nous ne sachions pas qu'aucun des Anglais envoyés par la susdite Compagnie, MM. Pigott, Jackson, Lugard ait, nous ne disons pas conclu aucun traité avec un chef quelconque de cette province, mais fait la moindre démarche pour chercher à la soustraire à l'autorité des envahisseurs, et pour lui rendre quelque chose de la civilisation qu'y avait introduite Émin-pacha durant les dix années de son gouvernement. Le traité publié, communiqué aux puissances signataires de l'Acte de la Conférence africaine de Berlin, le seul qui soit connu et qui lie les puissances, ne contient aucun article qui autorise le correspondant du *Standard* à dire que si l'Allemagne reconnaissait Wadelai comme un État absolument indépendant, en dehors de la sphère d'influence britannique, elle violerait le traité anglo-germanique. Le seul engagement pris par l'empire allemand a été de ne pas s'étendre au delà de la limite du 1^o lat. nord. La situation de la province de Wadelai est ce qu'elle était au moment de la venue de Stanley, alors, elle n'était nullement dépendante de la Grande-Bretagne ; elle dépendait du khédive, qui y a renoncé, mais aucun document diplomatique n'a annoncé qu'il l'ait cédée à l'Angleterre.

Nos lecteurs se rappellent le voyage de M. H. Berthoud, missionnaire aux Spelonken (Transvaal septentrional), de sa station de Valdézia à la baie de Delagoa, et la carte que nous avons publiée à cette occasion, à la demande du Comité de la mission romande. L'année dernière, il a été délégué par

ses collègues auprès du roi **Goungounyane**, chef du **territoire de Gaza** entre le Nkomati et le Zambèze, résidant à Mandlakazi, pour obtenir l'autorisation d'y fonder une mission, et le cas échéant de s'y établir avec les chrétiens gouambas des Spelonken. Le dernier *Bulletin* de la mission romande a donné de la réception faite à M. Berthoud un récit très intéressant; le peu de place dont nous disposons ne nous permet d'en donner qu'un résumé succinct. Goungounyane commença par le renvoyer à M. Raposo, le résident portugais, par lequel doivent passer toutes les demandes présentées par des étrangers. M. Berthoud expliqua à ce dernier que le gouvernement portugais avait déjà autorisé l'établissement de missionnaires suisses protestants dans la colonie de Lorenzo-Marquez; il lui rappela que la Conférence de Bruxelles avait proclamé la liberté des cultes dans toutes les colonies des États qui y étaient représentés, liberté confirmée plus tard dans la convention anglo-portugaise. M. Raposo accorda à M. Berthoud ce qu'il demandait, mais quelques jours se passèrent encore avant que Goungounyane fût visible. C'était un temps de fête, et le roi craignait de paraître devant le missionnaire dans l'état d'ébriété où il se plongeait tous les jours. « Avec les autres blancs, » disait-il, « cela ne fait rien, parce que nous buvons et nous nous grisons ensemble, mais pour la première fois, le missionnaire ne doit pas me voir ivre. » Cependant, au bout de trois ou quatre jours, M. Berthoud put obtenir son audience. Le grand potentat indigène le reçut assis sur une chaise de bois, cuvant sa bière et éventant sa peau nue avec un vaste chapeau de feutre. Le visage peu gracieux de Goungounyane se dérida pourtant lorsque le missionnaire étala devant lui son cadeau de haches et de faucilles. Aux demandes de M. Berthoud, le roi répondit d'une manière favorable. « Que vos évangélistes, » dit-il, « viennent sans crainte, ce sont mes enfants, et nul n'a le droit de les empêcher de s'établir chez moi. » — Dans une seconde entrevue, qui eut lieu le surlendemain, le résident portugais présenta officiellement le missionnaire suisse au chef indigène. Le dimanche et le mardi suivants, le roi désira entendre avec sa cour l'exécution des cantiques chrétiens, et les membres de l'expédition en profitèrent pour prononcer une prière, la première sans doute qui eût retenti dans la résidence du roi nègre. Après être restés quinze jours à Mandlakazi, M. Berthoud et ses compagnons de voyage sont revenus à Valdézia. Ce trajet d'environ 750 kilomètres leur a pris, dans chacun des deux sens, un peu plus d'un mois.

Le 17 février, la **ligne télégraphique** établie par la South African Company a atteint le fort Salisbury, dans le **Ma-Shonaland**. Elle prolonge la ligne de Capetown à Kimberley et Vrybourg, qui longe la voie

ferrée terminée en décembre 1890; elle suit d'abord la route qui unit les deux villes du Be-Chuanaland britannique, Vrybourg et Mafeking; puis, par Kania, Malopolo et Mashadi, elle rejoint le chemin créé en 1890 par la South African Company pour atteindre les gisements miniers du Ma-Shonaland; elle passe par le fort Tuli près de la rivière Makloutsié, affluent de gauche du Limpopo; par le fort Victoria, sous le 20° lat. S. et 31° long. E., et par le fort Charter à 50 kilomètres à l'ouest du mont Wetsa. Le fort Salisbury, construit en septembre 1890, est situé par 17° 35' lat. S. et 31° 2' long. E., à 12 kilomètres au sud du mont Hampden, non loin du Manicaland dont la South African Company s'est attribué les mines d'or au détriment du Portugal, et dont le traité du 20 mai 1891 a reconnu une partie à l'Angleterre. La ligne télégraphique de Kimberley à Mafeking date de 1885-1886, celle de Mafeking à Fort Salisbury avait été commencée en mai 1890.

M. Robert Jameson, frère de l'administrateur du Ma-Shonaland, qui a une grande expérience dans l'exploration des **gisements aurifères** des divers continents, a fourni à un journal de Johannesburg des observations sur la géologie et la géographie du territoire entre le fort Tuli et le Zambèze. La South African Company a arrêté la limite S.-O. des exploitations minières actuelles à la rivière Oumnyati, ne voulant pas, pour le moment du moins, pousser ses opérations plus près de Gouboulououayo, résidence de Lo-Bengula. L'Oumnyati coule au N.-O. vers le Zambèze et reçoit l'Oumzweswie et l'Oumfouli; elle se jette dans le Zambèze sous le nom de Sanyati, en amont de Zoumbo. Il est probable que la Sanyati est navigable dans toute sa longueur, soit sur 160 kilomètres, et le Zambèze, dans cette partie de son cours, ne présente pas de difficultés pour ceux qui sont accoutumés à naviguer dans des eaux peu profondes. Entre l'océan Indien et les chutes Victoria, il n'y a qu'un portage de 25 kilomètres. Si la Sanyati est navigable, on pourra arriver par eau jusqu'au cœur de la région aurifère du Ma-Shonaland. Dans le district de Lo-Magondi, une forêt épaisse, s'étendant à l'ouest, abondant en rhinocéros et infestée par la tsétsé, a empêché les reconnaissances dans cette direction, mais au nord et à l'est, dans le bassin supérieur de la Loangoa, plusieurs explorations ont été faites. M. Jameson y a constaté l'existence de plusieurs filons de quartz aurifères riches, coupés de gisements ferrugineux, ainsi que d'anciennes mines de cuivre, dont le minerai contient aussi de l'argent et de l'or. Il estime que ce plateau, à une altitude de 1000 mètres, est aussi salubre que les districts miniers du Queensland, du Mexique et de l'Arizona.

L'*Indépendance belge* a reçu de l'administration de l'**État du Congo** une note constatant que certaines mesures restrictives prises dans le district

des Bangalas, et visant l'exploitation et l'acquisition du caoutchouc, ont été définitivement rapportées par le gouvernement central à Bruxelles. Comme le dit ce journal, la mesure en question ne se justifiait pas plus en ce qui concerne le caoutchouc, qu'en ce qui a trait à tout autre produit de vente ou d'échange. Le gouvernement du Congo ne saurait jouer un rôle restrictif, alors que le but de l'œuvre doit être au contraire de favoriser le commerce. Il ne saurait donc le pratiquer lui-même ni revendiquer à cet égard un monopole au détriment des initiatives privées. Or, le commerce exercé par des agents officiels de l'État conduirait précisément à un monopole de fait, ce monopole ne fut-il point proclamé en droit. Et l'État, qui possède aujourd'hui un système fiscal et douanier complet, ne serait pas fondé à chercher ses ressources dans des opérations de ce genre. Il résulte donc de la note susmentionnée, que l'État du Congo entend marcher dans la voie de la liberté commerciale.

L'agence Havas a publié, sur la **mission Dybowski**, les détails suivants : le 8 novembre 1891, Dybowski, à la tête d'une colonne de 105 hommes dont 43 tirailleurs sénégalais, partit de Bembé se dirigeant sur El Kouti où le malheureux Crampel avait été assassiné. Après avoir traversé le pays des Langouassis, la colonne arriva chez les Dakouas, dont le chef Zouli lui fit le meilleur accueil. Ce pays est marécageux et les rivières débordées rendirent la marche très pénible. Zouli déclara que les musulmans étaient près de là, attendant la colonne au passage d'un marais. Il donna des guides qui devaient se retirer à la limite de son territoire et de celui des N'Gapous avec lesquels il était en guerre. A l'endroit indiqué, personne : les musulmans s'étaient retirés. Chez les N'Gapous, les villages étaient déserts. Après avoir fait annoncer qu'il n'était pas venu pour faire la guerre, Dybowski entra enfin en pourparlers avec le chef des N'Gapous, Yabanda, qui consentit à faire des échanges, à recevoir des cadeaux, et à indiquer le campement des musulmans, avec lesquels il était en rapports constants. La colonne trouva enfin à se ravitailler : un Sénégalais de la mission Crampel se trouvait là, prisonnier, il avait réussi à fuir. Il donna de précieux renseignements. C'est le Targui qui a trahi Crampel, qui a fait assassiner Biscarrat, et a essayé de faire subir le même sort à Nebout. Enfin, le soir, Dybowski apprit que, au lever de la lune, les musulmans campés à 10 kilomètres de là devaient fuir. A neuf heures, la colonne était prête, et à minuit et demi, après trois heures de marche dans les marais et les champs de mil, le camp des musulmans fut attaqué et détruit. Un seul tirailleur sénégalais fut tué. Une partie de l'ennemi s'enfuit, abandonnant tout le butin, dont deux esclaves, remis aussitôt en liberté, des effets et documents ayant

appartenu à Crampel. Malgré le manque de vivres, et une forêt de 120 kilomètres à traverser, Dybowski, à la tête de sa colonne, se lança à la poursuite des fuyards. Au bout de huit jours, il arriva à un village, M'Poko, tributaire des musulmans. Le village était abandonné. Après cinq jours d'attente, et après avoir rattrapé quelques musulmans, la colonne revint sur ses pas, les vivres manquant et le pays ayant été dévasté par les musulmans. El-Kouti n'est qu'un campement, d'où les musulmans, et notamment les bandes irrégulières du Baghirmi, font des incursions constantes dans le pays des noirs, dont elles pillent les récoltes, et où elles se procurent des esclaves. L'effet de la déroute et de la destruction d'une partie de la bande musulmane qui avait massacré la mission Crampel, a été très grand dans la région du haut Oubanghi, et, au retour, la colonne reçut des ovations des noirs; des traités furent signés, ouvrant le pays à l'influence de la France. Malgré les grandes difficultés de cette expédition, Dybowski a su la mettre à profit, au point de vue scientifique, car il a pu prendre des vues photographiques, et recueillir d'importants spécimens ethnographiques, zoologiques et botaniques, qui arriveront prochainement à Paris, et qui s'ajouteront aux nombreux et intéressants documents expédiés précédemment.

Le dernier courrier de la côte occidentale d'Afrique a apporté des renseignements sur la marche de la mission de **Savorgnan de Brazza** : Le commissaire général du Congo français ne paraissait nullement avoir l'intention de marcher jusqu'au Tchad. Ses projets consistaient à s'établir solidement sur la **haute Sangha**, afin de développer le plus loin possible l'influence française dans la vallée supérieure de cette importante rivière. Nos lecteurs se souviennent que MM. Fourneau et Gaillard avaient, au cours de leur exploration de l'an dernier, fondé un poste à Ouesso, au confluent du Sigoko et de la Sangha, un peu au sud du deuxième parallèle. Autour du poste se sont groupés des établissements commerciaux qui ont maintenant une importance suffisante pour permettre de reporter le centre des opérations au pied des rapides de Bania, par 4° 3' lat. N. Ces rapides sont sur la Sangha supérieure ou Ikela, au-dessous du bief navigable découvert par M. Fourneau au cours de sa retraite précipitée devant les attaques des indigènes. M. Fourneau a commencé sa descente de l'Ikela-Sangha un peu au nord du 5^{me} degré de latitude, et le bief serait, paraît-il, navigable sur plus de deux cents kilomètres. C'est pour ce motif que M. de Brazza a fait construire une chaloupe à vapeur à faible tirant d'eau et à vitesse notable qui porte le nom de *Courbet*, et qui, si elle ne peut être remontée le long des rapides de Bania, sera démontée et reconstruite pour explorer le bief supérieur. Dès que le nouveau poste de Bania sera construit,

il recevra 80 miliciens, commandés par le capitaine Deccœur, et qui vont rester momentanément à Ouesso. M. de Brazza espère pouvoir établir le poste de l'Ikela-Sangha supérieure vers le septième parallèle. C'est de ce point avancé que partiraient les prochaines expéditions à l'est, vers le bassin du Chari et au nord sur le lac Tchad. Dès à présent et si les circonstances s'y prêtent, M. de Brazza fera faire des reconnaissances préliminaires vers ces deux directions par quelques Sénégalais détachés, dont la présence préparera l'entrée en relations avec les indigènes, et il compte que les explorations ultérieures seront facilitées ainsi par la bonne renommée qui aura eu le temps de les précéder. D'après des nouvelles reçues à Brazzaville, le 21 février, M. de Brazza a réussi à faire traverser, sans encombre, les rapides de Bania par le *Courbet*, et atteint le point extrême de la haute Sangha où avait été arrêté M. Fourneau.

M. Liotard, pharmacien de la marine, a été, sur la demande de M. de Brazza, mis à la disposition de l'administration coloniale pour remplir une double mission au nord et à l'est de l'**Oubanghi**, mission scientifique qu'il tient du ministre de l'instruction publique, et mission politique dont il a été chargé par M. de Brazza. Il devait pénétrer dans la région des Niams-Niams et des Monbottous, qui avoisinent le haut Nil. Parti de Brazzaville au mois de décembre, dit le *Journal officiel*, il a été informé que le directeur adjoint de la Société anonyme belge, M. Camille Delecommune, s'était rendu dernièrement à Yakoma et à Bangasso. Il aurait passé avec le chef Bangasso divers traités relatifs à une cession de terrains. L'administrateur français de Brazzaville a dû faire observer à M. Delecommune que ces concessions de terrains, pour être régulières, devaient être approuvées par le conseil d'administration de la colonie, et que la France considérerait les territoires du M'Bomou comme étant français. M. Delecommune n'a pas encore fait les démarches nécessaires pour faire valider ces acquisitions de terrains. Il a laissé des agents européens dans le Haut-Oubanghi : l'un d'eux est en relations commerciales avec Bangasso. M. Dolisie s'est vu dès lors obligé de rappeler à M. Delecommune que toutes les transactions ou entreprises commerciales que cet agent ferait sur territoire français sont d'ores et déjà soumises à tous les règlements en vigueur au Congo français.

Le capitaine Ménard, parti, il y a deux ans de **Grand-Bassam**, a été tué par des hommes de Samory à **Séguela**, à deux journées de marche de Koani, par 9° long. O. et 7° lat. N. Il attaqua ce village avec le roi Takourou-Denba, quand il fut pris à revers par quelques sofas de Samory. Blessé au bras gauche, manquant de munitions, il ne tarda pas à être massacré avec cinq de ses tirailleurs. Les autres s'échappèrent avec Takourou et

atteignirent Sikasso en passant par Tengrela. Le lieutenant Marchand, qui résidait auprès du roi Thiéba, s'est dirigé vers Séguela, mais sans savoir s'il pourrait y parvenir. L'état de guerre dans les possessions de Samory risque fort de compromettre le résultat de ses recherches sur les restes de la mission Ménard. D'après un télégramme de Saint-Louis, les survivants, l'interprète du capitaine et six hommes armés seraient arrivés à Bamakou.

Le *Siècle* a publié la dernière lettre du capitaine Ménard à sa famille, écrite à **Borom**, le 27 novembre 1891, au moment où il se disposait à explorer le pays de **Tagonano** :

« Dans ce pays de Tagonano, » écrivait-il, « aucun Européen n'avait pénétré avant moi, et les marchands indigènes qui y vont sont régulièrement pillés et vendus comme esclaves. Les chefs de Kong avaient cherché à me dissuader de passer par là, mais, pour tourner ce pays-là, il m'aurait fallu faire un très grand crochet. Aussi avais-je résolu de passer outre. Le chef du pays, à qui j'avais fait demander le passage, me fit répondre que, depuis que les fils d'Adam habitaient son pays, aucun homme sortant de l'eau n'y était entré ; que, par suite, il me refusait le passage. Une croyance assez répandue ici, est que nous habitons dans l'eau et que nous avons les paupières coupées pour pouvoir voir plus facilement dans l'eau. Je lui répondis immédiatement qu'il n'était au pouvoir de personne de m'empêcher de retourner dans mon pays, que si on m'attaquait, je saurais me défendre et même punir tous ceux qui l'oseraient, tandis qu'à ceux qui voudraient me bien recevoir, je ferais de larges cadeaux. Le lendemain, à cinq heures du soir, après avoir marché toute la journée, j'arrive dans le premier village de Tagonano. Personne dans ce village, sauf deux ou trois esclaves, dont l'un m'indique une case. J'étais seul avec mon garçon, ayant laissé en arrière mon convoi, composé d'ânes et de bœufs porteurs, ainsi que mes hommes. Je reste dans ma case et envoie mon garçon dire au chef du village que je désire le saluer. Quelques instants après, il arrive, me disant que c'est impossible. Il a vu un grand rassemblement d'hommes ; le chef est au milieu, en train d'égorger des poulets pour savoir ce que présage ma venue. Il a même sacrifié un bœuf. Nous attendons une heure ; au bout de ce temps, on me désigne une autre case. Le pays commence à se calmer. Le chef me fait dire qu'il me verra le lendemain et m'envoie une belle pintade et des ignames en quantité. Le fait de m'être présenté tout seul les avait fortement impressionnés. Ils s'étaient figuré qu'il fallait que j'eusse des fétiches bien puissants pour oser me présenter seul dans un village hostile. Le lendemain, le chef me donnait un bœuf superbe et des tas d'ignames, ainsi que du riz. Le soir, nous buvions du dolo ensemble : nous étions une paire

d'amis. J'ignore si je pourrai arriver à Couroussa, parce que je viens d'apprendre que nous étions en guerre avec Samory. Si je ne puis aller à Couroussa, j'irai à Benty, en passant par une route laissant Samory loin sur ma droite.

Un télégramme de **Freetown**, du 22 mars, ayant annoncé qu'une colonne anglaise dirigée sur Tambi et commandée par le capitaine William Robinson avait été défaite et décimée par le roi Samadou, les autorités militaires anglaises mirent à la disposition du gouvernement colonial les troupes nécessaires pour réparer cet échec. Celles-ci ont pris et détruit Tambi le 7 avril. A cette occasion, il y a lieu de rappeler que par l'arrangement du 26 juin 1891, qui a pour but de délimiter la partie de la frontière entre la colonie britannique de Sierra-Leone et le pays soumis au protectorat français, la Grande-Bretagne a reconnu la possession par la France des sources du Niger sur la frontière orientale de Sierra-Leone. Dans la discussion qui s'est élevée à ce sujet dans la séance du 11 avril de la Chambre des Communes, le baron de Worms a fait les déclarations suivantes :

Samadou a envoyé des messagers pour la première fois au gouvernement de Sierra-Leone en 1880, en réponse à diverses communications qu'il en avait reçues l'année précédente dans le but d'encourager les relations commerciales. Les mêmes communications avaient, d'ailleurs, été faites à d'autres chefs de l'intérieur. Un messager de Samadou, envoyé en 1885, déclara au gouvernement de Sierra-Leone que son maître désirait demander à la reine d'Angleterre de prendre sous sa protection la totalité de ses territoires. Sir S. Rowe communiqua cette déclaration en 1886 au gouvernement anglais, en ajoutant qu'il n'y attachait pas d'importance et qu'il ne la considérait que comme une simple expression de politesse. En mars 1886, Samadou avait déjà conclu avec le gouvernement français un traité par lequel il plaçait sous le protectorat de la France les pays sur lesquels il exerçait sa souveraineté. Il conclut avec la France d'autres traités en 1887 et en 1889. Dès lors, en plusieurs occasions, il a répudié les traités conclus avec la France et demandé le protectorat anglais, mais le gouvernement de la reine, lié par les engagements précédents de Samadou avec la France, a repoussé cette demande.

NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

Le conseil de l'Association des Dames françaises a voté l'envoi de 26 caisses de livres et de cartes géographiques pour les soldats qui occupent les postes optiques en Algérie.

M. Daubrée, directeur général des forêts, s'est rendu en Algérie, pour prendre connaissance de l'état de la sylviculture dans la colonie française.

M. Winschendorff, ingénieur des télégraphes, est allé à Oran pour étudier la pose, entre cette ville et Marseille, d'un câble sous-marin actuellement en construction à Calais. Les études sont assez avancées pour que l'on puisse espérer que le câble soit immergé avant la fin de cette année.

M. Georges Rolland, l'ingénieur des mines bien connu et l'auteur d'un projet de Central-Trans-Saharien, a pris l'initiative de la constitution d'une Société d'études pour la construction d'une voie ferrée de Biskra à Ouargla et prolongement. La Société va effectuer incessamment le dépôt de sa demande en concession.

M. l'amiral Mouchez, directeur de l'Observatoire de Paris, a été à Tunis, pour étudier l'opportunité de créer un établissement astronomique dans la capitale de la Régence. Ce serait le moyen d'y ranimer une science que les Arabes y ont cultivée non sans éclat à l'époque de leur splendeur.

La commission technique, réunie sur la proposition de la France pour se prononcer sur le meilleur système d'égoûts à établir au Caire, a terminé ses travaux. Elle se composait de trois membres : MM. Law, ingénieur anglais, Hobrecht, chef du service de l'assainissement de Berlin, et Gueyrard, ingénieur en chef du port de Marseille. Elle a écarté, comme insuffisamment étudié, le projet Latham, et élaboré un avant-projet, sur les bases duquel un ingénieur du gouvernement égyptien devra dresser un projet définitif. Ce travail, une fois achevé, sera soumis aux membres de la commission technique et ne pourra être mis à exécution avant d'avoir reçu leur unanime approbation.

D'après la correspondance échangée entre la Porte et le gouvernement égyptien, l'administration de la péninsule du Sinaï a été conférée à ce dernier. Les limites en sont déterminées par une ligne allant d'un point situé à peu de distance à l'est d'El-Arich jusqu'à l'endroit où commence le golfe d'Akabah, mais non compris le fort d'Akabah.

M. l'adjudant Hoffmann écrit de la station de Mouanza, sur le Victoria-Nyanza, que la guerre a éclaté dans l'Ou-Ganda, et que la vie des missionnaires français est très menacée. Ils construisent une station de refuge sur territoire allemand au sud de Kagera.

D'autre part, une dépêche de Zanzibar, du 17 avril, a annoncé que la mission catholique de l'Ou-Ganda a été attaquée et dispersée. Le vicaire apostolique du Victoria-Nyanza a pu se réfugier à Boukoba sur territoire allemand. Plusieurs des missionnaires sont prisonniers. Il y aurait de nombreuses victimes parmi les indigènes catholiques. Le consul français à Zanzibar a demandé aux autorités anglaises de prendre sans retard les mesures les plus énergiques pour faire cesser la persécution.

L'Imperial British East African Company a reçu un télégramme de Zanzibar, du 29 mars, portant que le capitaine Rogers, à la tête des troupes de la Compagnie, a attaqué les indigènes de Vitou, et leur a fait subir une défaite dans laquelle ils ont eu vingt-trois morts et de nombreux blessés. Pour ne pas risquer de perdre beaucoup

d'hommes, il s'est retiré, ne pouvant pas rester dans le voisinage ; toutes les sources d'eau avaient été empoisonnées par les indigènes pour forcer les Anglais à abandonner la place.

Le *Central Africa*, journal de la mission des Universités, annonce que depuis le 2 mars toute vente de liqueurs aux natifs a été interdite dans les États du sultan de Zanzibar.

D'après un télégramme de Quilimane de la fin de mars, une bande de 6000 nègres s'est assemblée sur les rives de la Quaqua, menaçant d'attaquer la ville. Les autorités portugaises ont armé en toute hâte la population, blanche et indigène, de la colonie. Le capitaine Lopez d'Andrade, gouverneur général de l'Est africain portugais, a mis la ville en état de défense. Une canonnière montée par une centaine de soldats portugais a quitté Mozambique pour se rendre à Quilimane. D'autre part, on organise à Lisbonne une flottille de six canonnières, deux chaloupes à vapeur à faible tirant d'eau et plusieurs bateaux de rivière avec un équipage de cinquante marins européens. Il s'agit d'assurer la garde des côtes et de faire la police du Zambèze et de ses tributaires conformément à la convention entre la Grande-Bretagne et le Portugal.

Les négociants de Bordeaux se préoccupent de l'établissement de relations maritimes directes entre cette ville et Capetown, en prolongeant la ligne déjà existante, créée par la Compagnie des Chargeurs réunis, dont les steamers vont chaque mois à la côte occidentale d'Afrique jusqu'à Saint-Paul de Loanda.

Le comité berlinois de la Société coloniale allemande a adopté une proposition tendant à créer dans les territoires du protectorat allemand du sud-ouest de l'Afrique une société de colonisation. Les crédits nécessaires pour commencer immédiatement la colonisation ont été votés. Une expédition partira le 31 mai pour Walfisch-Bay, sous le commandement de M. Dowe et du comte Pfeil. Le vapeur qui emportera les émigrants sera chargé de vivres, de matériaux de construction, d'instruments agricoles et de tout le nécessaire pour un premier établissement.

Le commandant C. von François a entrepris une expédition au fleuve Okavango, au N-E. de l'Ovambo, exploré il y a quelques années par notre compatriote le Dr Hans Schinz.

L'exploitation du chemin de fer d'Ambaca a été ouverte jusqu'au kilomètre 220, près de Cagengo.

La dernière assemblée générale de la Société belge du Haut-Congo a été appelée à ratifier une convention aux termes de laquelle cette Société a acquis les établissements de la maison française Daumas et C^{ie} avec leur matériel fluvial. Cette acquisition constitue un fait important en ce sens qu'elle cimentera l'union des intérêts belges et français dans la région du Haut-fleuve, dont la Société devient le représentant commun.

D'après une discussion qui a eu lieu à la Chambre des Communes, au sujet de la British Niger Company, la charte qui lui a été octroyée l'autorise à percevoir les droits de douane nécessaires pour lui permettre de remplir ses engagements. Certaines dépenses administratives en 1891 ayant dépassé les recettes, la Compagnie a été autorisée à élever les droits sur l'huile de palme.

Le capitaine wurtembergeois Kling, parti de Petit-Popo au commencement de juillet 1891 pour explorer l'arrière-pays de la colonie allemande de Togo, est arrivé à Kpembé (à 3 kilom. de Salaga), le 29 août, et le 2 septembre à Salaga. D'après une correspondance de Togo, il ne serait plus qu'à quelques journées de Ouaboué, qui se trouve à la latitude de Say.

M. de Beckmann, administrateur principal des colonies, s'est rendu à Timbo dans le Foutah-Djalon, où il a été très bien accueilli par les Almanys. Il a conclu des conventions commerciales qui auront de bons résultats au point de vue du développement économique des établissements français des Rivières du Sud.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

D'après l'*Allgemeine Missions Zeitschrift*, les caravanes d'esclaves continuent à arriver à **Lindi**, sur l'océan Indien. Nos lecteurs savent que cette localité est le point terminus d'une des routes par lesquelles les esclavagistes amènent de l'intérieur des convois d'esclaves qu'ils cherchent ensuite à faire passer par mer en Arabie ou en Perse. Il paraît que l'autorité de l'empire allemand n'a pas encore réussi à appliquer au territoire du protectorat les dispositions déjà prises à la Conférence de Berlin portant que les puissances signataires de l'Acte de la Conférence s'engagent « à employer tous les moyens en leur pouvoir pour mettre fin au trafic des esclaves et pour punir ceux qui s'en occupent. » Le Dr Warneck, rédacteur du journal susmentionné, demande pourquoi on ne confisque pas simplement la marchandise humaine amenée à la côte en déclarant libre tous ces malheureux? La question de l'honorable rédacteur nous paraît naïve. Sans doute l'autorité aurait le droit de confisquer ces esclaves, et de les rendre à la liberté; mais, pour empêcher qu'ils ne tombent dans une condition pire que l'esclavage, il faudrait qu'il y eût sur place des asiles pour recevoir ces libérés, faire leur éducation et leur apprendre à aimer le travail libre substitué au travail servile, le seul qu'il aient connu jusqu'ici. Nous ne sachions pas qu'il existe d'asile semblable à Lindi. Les croiseurs qui saisissent des barques d'esclaves les distribuent généralement aux établissements de Frère-Town, (sphère d'influence anglaise) ou de Bagamoyo, (sphère d'influence allemande). L'autorité allemande pourrait faire de même pour ceux qu'elle libérerait sur terre. Ces derniers établissements ont été fondés et sont dirigés par des missionnaires romains qui ne demanderaient pas mieux que de recevoir ces libérés sans rien payer, comme sont obligés de le faire les missionnaires qui, sachant que des enfants esclaves sont amenés à Lindi, s'y rendent avec la volonté bien arrêtée d'en délivrer le plus